

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le onze février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Laurent BERNARD, maire.

Date convocation : 03 Février 2025

Présents : Laurent BERNARD - René CHAZAUD - Gérard DIF - Gisèle JUILLARD - Martine MARION - Dylan MATHIEU

Représentés : Gaëtan GOUTTEBROZE par Martine MARION

Absente : Léa GREGOIRE - Agnès MARION

Secrétaire de séance : René CHAZAUD

Le compte rendu de la séance du lundi 23 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Objet : budget Commune - vote du Compte Financier Unique 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gérard DIF délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Laurent BERNARD, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	99 303,66	47 682,25	0,00	47 682,25	99 303,66
Opérations exercice	399 167,06	534 364,79	342 625,22	302 913,72	741 792,28	837 278,51
Total	399 167,06	633 668,45	390 307,47	302 913,72	789 474,53	936 582,17
Résultat de clôture		234 501,39	87 393,75			147 107,64
Restes à réaliser	0,00	0,00	158 004,95	347 801,80	158 004,95	347 801,80
Total cumulé	0,00	234 501,39	245 398,70	347 801,80	158 004,95	494 909,44
Résultat définitif		234 501,39		102 403,10		336 904,49

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du CFU relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

Objet : budget eau et assainissement - vote du Compte Financier Unique 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gérard DIF délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Laurent BERNARD, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	88 937,35	0,00	83 808,41	0,00	172 745,76
Opérations exercice	91 741,15	86 941,02	34 463,32	47 108,16	126 204,47	134 049,18
Total	91 741,15	175 878,37	34 463,32	130 916,57	126 204,47	306 794,94
Résultat de clôture		84 137,22		96 453,25		180 590,47
Restes à réaliser	0,00	0,00	12 500,00	0,00	12 500,00	0,00
Total cumulé	0,00	84 137,22	12 500,00	96 453,25	12 500,00	180 590,47
Résultat définitif		84 077,90		83 953,25		168 031,15

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du CFU relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

Objet : budget lotissement - vote du Compte Financier Unique 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gérard DIF délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Laurent BERNARD, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	44 352,00	99 858,15	0,00	99 858,15	44 352,00
Opérations exercice	121 553,45	106 320,88	95 958,38	116 858,15	217 511,83	223 179,03
Total	121 553,45	150 672,88	195 816,53	116 858,15	317 369,98	267 531,03
Résultat de clôture		29 119,43	78 958,38		-49 838,95	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	29 119,43	78 958,38	0,00	-49 838,95	0,00
Résultat définitif		29 119,43	78 958,38		-49 838,95	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du CFU relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

Objet : budget commune – affectation du résultat de fonctionnement 2024

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de 234 501.39 €
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	99 303,66
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	118 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	135 197,73
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	234 501,39
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	234 501,39
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	234 501,39
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Objet : budget eau et assainissement – affectation du résultat de fonctionnement 2024

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent 84 077.90 €
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	88 937,35
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	4 800,13
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	84 077,90
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	84 077,90
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068 Solde	0,00
disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068) affectation	0,00
à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	84 077,90
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Objet : budget lotissement – affectation du résultat de fonctionnement 2024

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de 29 119.43 €

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	44 352,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	15 232,57
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	29 119,43
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	29 119,43
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068 Solde disponible	29 119,43
affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068) affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
	0,00
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Objet : Restauration de l'Eglise : validation du projet et demande de subventions au département, à la Région et à l'Etat.

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal le projet de restauration de l'Eglise de Saint Donat suite à l'étude préalable réalisée par le cabinet ACA Architecte, afin de lancer les travaux un avis d'appel publique à la concurrence a été lancé du 2 au 20 décembre 2024.

Pour les lots 1, 2 et 3 :

Seule l'entreprise GENESTE NAILLER a déposé une offre pour un montant de 492 405.76€ TTC.

Pour le lot 4 :

L'entreprise BODET CAMPANAIRE a déposé la seule réponse reçue pour un montant de 64 837.20€ TTC.

Par ailleurs, les frais de maîtrise d'œuvre et de coordonnateur sécurité et protection de la santé s'élèvent à 62 491.30€ TTC.

Pour financer ce projet, des subventions peuvent être sollicitées auprès du département, de la région et de l'Etat.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE le projet,
- AUTORISE Mr le Maire a déposé les demandes de subventions.

Le Maire,

Laurent BERNARD.



Le Secrétaire de Séance,

René CHAZAUD.

La séance est levée à 21 h 30.